

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

EUROPLASMA SA
Zone Artisanale de Cantegrit Est
40110 Morcenx

A l'assemblée générale de la société Europlasma SA.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif à la continuité d'exploitation de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » et sur la note 5.1 « Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent les mesures prises par votre société dans le cadre de la procédure collective et du plan de continuation validé par le tribunal de commerce en 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation et créances rattachées

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable selon les modalités décrites dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels. Par ailleurs, une provision pour risques est également comptabilisée à hauteur des situations nettes négatives des filiales comme décrit dans la note 3.12.1 de l'annexe.

Ainsi une charge financière d'un montant de 44.656 K€ a été comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 13 novembre 2019

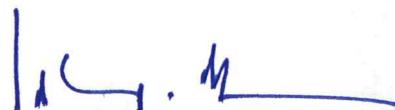
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bertrand Cuq
Associé

Deixis



Nicolas de Laage de Meux
Associé



Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494	1 463	31	83
Concession, brevets et droits similaires	1 346	1 309	37	37
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8		8	16
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 848	2 772	76	136
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	300	9	11
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 130	5 070	60	85
Autres immobilisations corporelles	233	162	71	32
Immobilisations en cours	43		43	43
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 715	5 532	183	172
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	80 606	80 124	483	11 968
Créances rattachées à des participations	18 449	18 449		2 298
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	17
Autres immobilisations financières	32		32	19
TOTAL immobilisations financières :	99 104	98 573	532	14 303
ACTIF IMMOBILISÉ	107 668	106 876	791	14 611
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	109		109	133
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	526		
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	635	526	109	133
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10		10	0
Créances clients et comptes rattachés	4 045	2 266	1 779	1 809
Autres créances	508	40	468	556
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 553	2 306	2 247	2 365
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	34	13	22	643
Disponibilités	2 745		2 745	1 811
Charges constatées d'avance	88		88	110
TOTAL disponibilités et divers :	2 867	13	2 855	2 564
ACTIF CIRCULANT	8 066	2 845	5 221	5 063
Frais d'émission d'emprunts à étaler				93
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	115 733	109 721	6 012	19 766

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 28 448	28 448	15 297
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	65 818	62 586
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles	47	173
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(68 194)	(68 249)
Résultat de l'exercice	(74 537)	55
TOTAL situation nette :	(48 409)	9 871
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160	196
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(48 249)	10 067
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	135	255
AUTRES FONDS PROPRES	135	255
Provisions pour risques	44 984	400
Provisions pour charges	134	202
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 118	602
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	6 001	5 654
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	0
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	6 002	5 655
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	(0)	39
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 547	1 507
Dettes fiscales et sociales	1 435	1 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	9
Autres dettes	1	1
TOTAL dettes diverses :	3 002	2 950
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4	198
DETTES	9 008	8 842
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 012	19 766

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	78	288	365	217
Production vendue de services	1 261		1 261	1 688
Chiffres d'affaires nets	1 339	288	1 627	1 906
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				7
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 265	903
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 892	2 815
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			45	133
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			24	(115)
Autres achats et charges externes			2 504	2 602
TOTAL charges externes :			2 574	2 619
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			49	35
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 561	1 419
Charges sociales			805	785
TOTAL charges de personnel :			2 366	2 204
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			759	1 092
Dotations aux provisions sur immobilisations				103
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 266	845
Dotations aux provisions pour risques et charges			68	98
TOTAL dotations d'exploitation :			3 094	2 139
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80	50
CHARGES D'EXPLOITATION			8 162	7 048
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 270)	(4 232)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 270)	(4 232)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	24	31
Reprises sur provisions et transferts de charges	9	6 316
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	33	6 348
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	70 231	2 120
Intérêts et charges assimilées	2 261	327
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	72 492	2 447
RÉSULTAT FINANCIER	(72 459)	3 901
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(74 729)	(332)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6	2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39	229
Reprises sur provisions et transferts de charges	56	49
	101	280
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37	13
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	39	27
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	62	254
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(130)	(133)
TOTAL DES PRODUITS	6 026	9 443
TOTAL DES CHARGES	80 563	9 388
BÉNÉFICE OU PERTE	(74 537)	55

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 EVENEMENTS CORPORATE	11
1.2 EVENEMENTS PARTICULIERS D'EUROPLASMA SA	12
1.3 EVENEMENTS SPECIFIQUES AUX FILIALES	12
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	15
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
3.1.1 <i>Frais de développement</i>	15
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	15
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	16
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16
3.3.1 <i>Autres participations</i>	18
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i>	19
3.4 STOCKS ET EN-COURS	19
3.5 CREANCES	20
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	20
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS	20
3.9 CAPITAUX PROPRES	21
3.9.1 <i>Composition du capital social</i>	21
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i>	21
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	21
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i>	22
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i>	22
3.10 SUBVENTIONS	24
3.11 AUTRES FONDS PROPRES	25
3.12 PROVISIONS	25
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i>	25
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives</i>	25
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i>	25
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i>	26
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i>	26
3.12.2.2 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	26
3.13 DETTES	26
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27
3.15 ECART DE CONVERSION	27
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	28
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	28
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES	28
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION	28
4.4 RESULTAT FINANCIER	29
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES	30
4.7 OPERATIONS EN DEVICES	30
5 AUTRES INFORMATIONS	31

5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	31
5.1.1	<i>Evénements corporate</i>	31
5.1.2	<i>Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA</i>	33
5.1.3	<i>Evénements spécifiques aux filiales</i>	33
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	34
5.2.1	<i>Engagements donnés</i>	34
5.2.2	<i>Engagements reçus</i>	35
5.3	EFFECTIFS	35
5.4	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES	35
5.5	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	35
5.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
5.7	INFORMATIONS DIVERSES	36
5.7.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i>	36
5.7.2	<i>Etat des provisions</i>	39
5.7.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	40
5.7.4	<i>Etat des produits à recevoir</i>	41
5.7.5	<i>Etat des charges à payer</i>	41
5.7.6	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	42

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements corporate

Augmentation de capital de la filiale CHO Power qui est devenue propriétaire à 100% de CHO Morcenx

Afin d'aligner leurs intérêts; Europlasma et le fonds Gottex Real Asset Fund (ci-après « GRAF »), propriétaire jusqu'alors de 65% de CHO Morcenx, ont signé le 29 mars 2018 un ensemble d'accords aux termes desquels GRAF a procédé à une réduction de 20,2 M€ de la dette de CHO Morcenx et a apporté ses titres CHO Morcenx à CHO Power. GRAF détient désormais 19,99% de CHO Power qui détient depuis l'opération de recapitalisation 100% de CHO Morcenx.

Financement obligataire flexible

Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securization Fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Il a été émis 4 BEOCA, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000 €, à taux d'intérêt de 0%, représentant un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 800 OCA et à l'encaissement par la Société de 8 millions d'euros.

Le renouvellement de ce financement a été signé le 17 juillet 2018 pour un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 2nd semestre 2018, 3 des 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

Augmentations de capital associées

Au 31 décembre 2018, 1 432 OCA (Obligations Convertibles en Actions) ont été converties en actions donnant lieu à l'émission de 130 157 064 actions nouvelles ordinaires (dont 19 046 429 au titre de la compensation sur la Tranche 3 du Round 2).

Gouvernance

La fonction de conseiller auprès du Directeur Général, de Monsieur François Marchal, s'est achevée le 29 juin 2018.

Propriété industrielle

Afin de protéger son savoir-faire et dans le cadre de sa stratégie de propriété intellectuelle, Europlasma a obtenu en 2018 trois nouveaux brevets, qui concernent :

- Un dispositif de séchage – France
- La vitrification de déchets amiantés – Europe
- La production de biocarburant par gazéification de déchets - Europe

Renouvellement de certification Qualité

Europlasma et CHO Power ont renouvelé en mai 2018 la certification ISO 9001 – 2015.

Cette nouvelle version 2015 constitue une évolution significative de la certification ISO 9001. Elle impose à l'entreprise d'évaluer son contexte c'est-à-dire d'identifier les enjeux internes ou externes en lien avec la stratégie et les performances afin de prendre en compte en continu les changements.

1.2 Evénements particuliers d'Eurolasma SA

Le 26 février 2018, la direction d'Eurolasma a annoncé la participation du groupe au projet IGAR (Injection de Gaz Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal. Ce projet avait pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle une solution plasma qui devait permettre à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. Ce projet devait être en partie financé par l'ADEME.

1.3 Evénements spécifiques aux filiales

CHO Power / Chopex / CHO Morcenx

Au cours de l'exercice 2018, les collaborateurs de l'entité de CHO Power SAS se sont consacrés aux sujets suivants :

La mise en service de la centrale CHO Morcenx s'est poursuivie tout au long de l'année 2018. Des améliorations ont été apportées sur les postes suivants :

- Echangeurs de la chaudière de récupération,
- Filtre à manches,
- Aéraulique du gazéifieur.

Par ailleurs, nous avons procédé à :

- La création de bureaux et d'une base vie pour l'exploitant,
- La réalisation d'une étude technico-économique relative à l'optimisation de la production électrique par moteurs à combustion de la centrale.

En fin d'année, les difficultés financières du groupe qui ont précédé sa mise en redressement judiciaire en janvier 2019 ont causé l'interruption des interventions sur les postes suivants :

- Fourniture d'eau du système de brumisation des aéroréfrigérants,
- Création d'un atelier de maintenance,
- Chaudière de combustion,
- Valorisation des co-produits,
- Système de traitement des effluents aqueux.

En 2018, la rentabilité économique n'avait été envisagée qu'avec l'atteinte des objectifs de performance attendus des améliorations et optimisations identifiées à cette époque.

- Le projet CHO Tiper

Dans le cadre du financement du projet, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a officiellement octroyé en mars 2018 un prêt de 30 millions d'euros à CHO Tiper SAS, sous conditions suspensives.

La convention pour une subvention de 2 millions d'euros par la Région Nouvelle Aquitaine a été signée en janvier 2018.

La Caisse des Dépôts et Consignations, Terra Energies et Atlante Gestion ont marqué leur intérêt à participer au projet en fonds propres à hauteur de 9,5 millions d'euros. Cependant, la finalisation de la structuration des fonds propres a été rendue difficile par le niveau de performance réelle de l'installation CHO Morcenx.

En conséquence, la condition suspensive du contrat BEI concernant la finalisation du financement au 26 novembre 2018 n'a pu être levée et la BEI a notifié la caducité du contrat de financement.

Pour les mêmes raisons, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a notifié la Société le 16 novembre 2018 que la convention de financement signée en octobre 2016 était caduque.

Néanmoins la BEI et l'ADEME se sont déclarées prêtes à reprendre le dossier après la structuration des fonds propres.

La convention de 2 millions d'euros de la Région Nouvelle Aquitaine a été conclue pour une durée de 42 mois.

- Le projet CHO Locminé

Pour mémoire, CHO Locminé avait reçu le 7 décembre 2017 notification d'un recours en annulation à l'encontre de son arrêté d'exploiter déposé devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

CHO Locminé avait établi un mémoire en réponse et reste en attente de la convocation en audience au tribunal administratif. Le traitement du recours par le tribunal administratif a pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. CHO Power a effectué les démarches nécessaires avec les différentes entités concernées.

En conséquence, le développement du projet CHO Locminé est suspendu à ce jour.

Les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

Inertam

• Production

Les quatre dépoussiéreuses et la centrale d'aspiration ont été reçues sur site au cours du 1er semestre 2018. Les dépoussiéreuses ont été opérationnelles au 2ème trimestre et l'installation de la centrale d'aspiration a été réalisée au cours du second semestre. Cela a permis d'abaisser le taux d'empoussièrément de la zone confinée, mais la performance de ce système ne s'est pas montrée suffisante pour permettre d'améliorer de façon sensible la disponibilité opérationnelle de l'installation.

La production d'Inertam au 1er semestre 2018 (2 189 tonnes traitées) est supérieure à celle enregistrée au 1er semestre 2017 (1 351 tonnes).

La production du 2nd semestre (1 915 tonnes) a été pénalisée par un arrêt non programmé du four en juillet en raison d'un point chaud au niveau du carneau vertical.

Le cumul du tonnage traité 2018 s'élève donc à 4 103 tonnes dont 669 tonnes démantelées, contre un cumul de 3 462 tonnes en 2017 (dont 530 tonnes démantelées).

• Four de rechange

Le projet relatif à l'installation d'un nouveau four a été réactivé en juin 2018. En particulier, il a été procédé à l'achat des réfractaires nécessaires à ce nouveau four en cours de conception, dont la mise en service avait été estimée pour le début 2019. Le projet a été reporté suite au manque de financement.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître :

- un total bilan de 6 012 K€ et
- un résultat net déficitaire de -74 537 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 21 octobre 2019 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation

- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

Le plan de redressement par voie de continuation présenté par Zigi Capital a été validé par le Tribunal de commerce de Mont de Marsan le 02 août 2019.

Sur le plan opérationnel, le premier objectif est d'investir afin (i) d'optimiser et moderniser l'usine de vitrification d'amiante d'Inertam pour un montant d'investissements envisagé (lors des estimations menées en 2018) de l'ordre de 5,3 millions d'euros, en fonction des arbitrages, en vue d'un redémarrage de l'activité avant la fin du 1er semestre 2020 et (ii) de reconfigurer après les tests adéquats puis mettre en service l'unité de gazéification CHO Morcenx.

Les deux usines ainsi remises en condition opérationnelle permettront de constituer une vitrine du savoir-faire du groupe Europlasma et ainsi restaurer sa réputation et démontrer les atouts de ses technologies. Les activités d'Inertam et de CHO Morcenx demeureront arrêtées le temps des audits nécessaires avant de réaliser les investissements qui permettront de redémarrer les unités de production.

En parallèle, de nouveaux partenariats industriels et financiers seront noués avec de grands acteurs des énergies renouvelables et du traitement des déchets. Zigi Capital a notamment reçu, dans le cadre du dépôt du projet de plan de redressement par voie de continuation précité, des marques de soutien de plusieurs partenaires industriels

Pour les aspects financiers, le plan de continuation de l'activité repose sur (i) la mise en place des financements auprès du Fonds et de Zigi Capital dans les conditions décrites ci-dessus, (ii) le rachat de la créance obligataire par Zigi Capital et sa conversion en actions nouvelles et (iii) le financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA au bénéfice du Fonds dans les conditions décrites ci-dessus. En outre, la Société pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Outre les échanges avec la DIRECCTE, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissements du groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux zéro. Enfin, le projet de plan de redressement par voie de continuation précité prévoit un remboursement des créanciers du groupe Europlasma en deux options alternatives, soit un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde, soit un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan. A l'issue du délai de réponse des créanciers, le choix des créanciers sur telle ou telle option sera connu.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce au contrat de financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund ;
- De l'optimisation et la modernisation des usines du groupe ;
- Et de l'échelonnement ou abandons des dettes antérieures à la cessation des paiements.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er juillet 2019, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 juillet 2020.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2018, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO totalement amorti (31 K€ au 31 décembre 2017) et à un projet de développement de torches pour une valeur nette de 31 K€ (52 K€ au 31 décembre 2017).

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais sur la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inertram	2 237	-20 676	100%	6 115	0	5 361	1 030	8 836	-6 423	0	Néant
SAS FIG	622	-84	90%	4 537	483	0	0	0	0	0	Néant
SAS CHO Power	6 459	-51 989	80%	69 954	0	7 319	0	84	-67 076	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
1. Filiales non reprises au § A. Société Civile Immobilière de Gazéification				1	0	5 769	0			0	Néant
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
C. Renseignements globaux sur les titres											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)				80 607	483	18 449	1 030				Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2018			31/12/2017			Exercice 2018
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotations/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 361	-5 361	0	3 783	-3 783	0	1 578
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	67 077	-55 589	11 488	14 365
	Créances rattachées aux participations et compte courant	7 319	-7 319	0	834	0	834	7 319
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 769	-5 769	0	4 919	-3 455	1 464	2 314
FIG	Titres de participation	4 537	-4 054	483	4 537	-4 057	480	-3
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Total		99 056	-98 573	483	87 266	-73 000	14 266	-25 573

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2018 ; compte tenu de la situation de redressement judiciaire dans laquelle a été le groupe sur le 1^{er} semestre 2019, des résultats déficitaires des filiales ; et au vu des analyses en cours sur les orientations stratégiques du groupe, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et Société Civile Immobilière de Gazéification et enregistrer des dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 1 578 K€ sur la créance Inertam
- 14 364 K€ sur les titres CHO Power et 7 319 K€ sur la créance CHO Power
- 2 314 K€ sur la créance de la SCIG
- -2 K€ sur les titres de FIG (reprise)

Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

Titres FIG, 483 K€ de valeur nette après provision de 4 054 K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été ajustée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue au 31 décembre 2018.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie et au vu des analyses en cours sur les orientations stratégiques de sa filiale CHO Power, les titres sont dépréciés à 100 %.

Titres SCIG, dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note 5.7.3*.

Au 31 décembre 2018, elles sont intégralement constituées des créances envers la SC Immobilière de Gazéification (SCIG), de la créance envers CHO Power et enfin de la créance envers Inertam.

Au cours de l'exercice 2018, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 1 578 K€ pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2018, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2018, une dotation pour dépréciation de 1 578 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2018, Europlasma a avancé à la société CHO Power 6 485 K€ de fonds supplémentaires pour honorer ses investissements et faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2018, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2018, une dotation pour dépréciation de 7 319 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2018, Europlasma a avancé à la SCIG 850 K€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts dans la mesure où la société n'a pas encaissé de loyers. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2018, les créances rattachées sont de 5 769 K€ au 31/12/2018, intégralement dépréciées au 31 décembre 2018, une dotation pour dépréciation de 2 314 K€ ayant été constatée sur la période.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 109 K€ au 31 décembre 2018 contre 133 K€ au 31 décembre 2017.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients des sociétés Inertam, CHO Power, Chopex et SCIG ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater une dépréciation au 31/12/2018, notamment, au regard des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.3.1 *Autres Participations*).

Le montant des provisions pour dépréciations sur les créances de l'actif circulant s'élève à 2 266 K€ au 31 décembre 2018 (contre 3 543 K€ au 31 décembre 2017).

Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances hors groupe de l'actif circulant (31 décembre 2017 : Idem).

Les échéances des créances sont données en *note 5.7.3*

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières de placement et disponibilités sont composées comme suit :

- De disponibilités à hauteur de 2 665 K€ contre 1 722 K€ au 31 décembre 2017 ;
- D'un contrat de liquidité dont le versement initial était de 250 K€ et placé à hauteur de :
 - 34 K€ d'actions propres
 - 1 K€ de BSAR
 - 5 K€ de disponibilités
- 75 K€ de fonds bloqués destinés à l'émission d'une garantie bancaire, émise début 2017, dans le cadre d'un contrat client.

La valeur d'inventaire de ces actions propres étant inférieure à la valeur comptable au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation a été enregistrée pour un montant de 13 K€.

Le 05 février 2019, la Société a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 88 K€ au 31 décembre 2018 contre 110 K€ au 31 décembre 2017.

La nature de ces charges est restée sensiblement la même, à savoir des contrats de maintenance informatique et de location.

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Europlasma est composé de 284.476.004 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 152.965.744 actions au 1er janvier 2018, a été augmenté de 131.510.260 actions courant 2018 pour le faire ressortir à 284.476.004 actions au 31 décembre 2018.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 1.432 OCA ayant donné lieu à l'émission de 111.110.635 actions ;
- De la compensation par l'émission de 19.046.429 actions d'une créance de 1.904.642,90 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA ;
- De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 92.831 actions ;
- De l'émission de 1.260.392 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises
- Régularisation suite au PV du 2 novembre 2017 pour 27 actions (impact de 2.70€).

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	284 476 004	152 965 744	131 510 260

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2018	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	31/12/2018
Capital social	15 297			126	13 025			28 448
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	62 586				3 232			65 818
Réserve légale	10							10
Réserves statutaires ou contractuelles	173			-126				47
Report à nouveau	-68 249	55						-68 194
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	55	-55	-74 537					-74 537
Subventions d'investissement	196						-36	160
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 067	0	-74 537	0	16 257	0	-36	-48 249

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2018 est de 390 201 017 actions contre 239 260 910 au 31 décembre 2017.

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions à la clôture	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions en dilution	105 725 013	86 295 166	19 429 847
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	840 000	1 317 392	-477 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 058	16 923 034	-1 976
- BSAR C	37 895 927	37 986 712	-90 785
- OCCP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCCP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	850 492	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA ROUND 2 (tranche 4)	20 000 000		20 000 000
Nombre d'actions dilué à la clôture	390 201 017	239 260 910	150 940 107
Taux de dilution	37,2%	56,4%	

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/18	284 476 004	-48 248 865 €	-0,17 €	-74 537 208 €	201 000 097	-0,26 €
Capitaux propres au 31/12/18 en dilution	390 201 017	19 360 428 €	0,05 €	-74 537 208 €	306 725 110	-0,19 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de l'exercice 2018 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2017	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2018	Actions créées par le CA au cours de 2018	Actions attribuées en 2018	Actions perdues en 2018	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2018
Attribution du 01/02/17	637 392	-	637 392	-	-	-
Attribution du 01/03/17	223 000	-	223 000	-	-	-
Attribution du 14/12/16	428 085	-	428 085	-	-	-
Attribution du 17/04/18	-	-	-	180 000	-	180 000
Attribution du 21/02/18	-	-	-	575 000	-	575 000
Attribution du 28/01/14	300 000	-	300 000	-	-	-
Plan de fidélité n°4	150 000	104 000	-	47 000	8 000	85 000
	1 738 477 *	104 000	1 588 477	802 000	8 000	840 000

* Note: L'écart indiqué entre 1 738 477 actions dans ce tableau et le nombre de 1 317 392 actions indiquées en tableau 3.9.4 correspond à un décalage temporaire de présentation car les actions étaient acquises fin 2017 et le CA a créé les titres correspondants en janvier 2018.

Le Conseil d'Administration d'Eurolasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 et n'est plus en cours à ce jour. La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008 et n'est plus en cours à ce jour.

Enfin, la quatrième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 et n'est plus en cours à ce jour.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

(i) Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1 565 603 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Huit plans ont été mis en œuvre.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 28 janvier 2014 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration des 23 décembre 2013 et 28 janvier 2014, 200 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions, 100 000 actions ont été attribuées à M. François Marchal au titre de ses fonctions de Directeur Général et 92 130 actions à M. Jean-Eric Petit au titre de ses fonctions de Directeur Général. La période d'acquisition est respectivement de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président et de M. François Marchal et de 2 ans pour M. Jean-Eric Petit. Les 300 000 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2017 ont été définitivement acquises au cours de l'exercice 2018. Il n'y a par conséquent plus d'actions en cours d'acquisition au cours de ce plan.

(ii) Cinquième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 8 juin 2016

L'Assemblée Générale du 8 juin 2016 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Sept plans ont été mis en œuvre, dont six sont toujours en cours au 31 décembre 2018

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Fidélité n°4 :**

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 8 juin 2016 mais également à tous nouveaux salariés

embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31 décembre 2018, il y a 85 000 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan dont 47 000 actions nouvellement attribuées au cours de l'exercice 2018 et 8 000 perdues au cours de cette période.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 14 décembre 2016 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2016, ont été attribuées au Directeur Général 428 085 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de fidélité 2016). La période d'acquisition est de 1 an.
Ces 428 085 actions ont été créées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 1^{er} février 2017 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 1^{er} février 2017, ont été attribuées au Directeur Général 557 392 actions au titre de l'actualisation du bonus de performance de 2014 et 2015 compte tenu de la clause anti-dilutive du mandat de Directeur Général. Lors de ce conseil, il a également été attribué gratuitement 80 000 actions au Président. La période d'acquisition est de 1 an.
Ces 637 392 actions ont été créées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 1^{er} mars 2017 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017, ont été attribuées au Directeur Général 223 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de performance 2016). La période d'acquisition est de 1 an.
Ces 223 000 actions ont été créées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 21 février 2018 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 21 février 2018, ont été attribuées
 - o Au Directeur Général, 475 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de performance 2017)
 - o Au Président, 100 000 actions au titre du mandat de Président.La période d'acquisition est de 1 an.
Au 31 décembre 2018, les 575 000 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 17 avril 2018 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 17 avril 2018, ont été attribuées au Directeur Général, 180 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (complément bonus de performance 2016). Au 31 décembre 2018, les 180 000 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

3.11 Autres fonds propres

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2018	QP virée au résultat < 2017	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet SESCO	7	98	16	82	0
Subvention projet KIWI	7	278	20	98	160
Total		376	36	180	160

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2017	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2018
Avance conditionnée projet KiWi	255	0	-120	135
Total	255	0	-120	135

	Échéances			Total
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Avance conditionnée projet KiWi	135	0	0	135
Total	135	0	0	135

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour risques

3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du groupe a été constituée au 31 décembre 2018. Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté dans le cadre du plan de continuation décrit dans le paragraphe 5.1.1- *Evènements corporate*.

Cette provision pour un total de 44 656 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 13 084 K€
- Cho Power 30 569 K€
- SCIG 1 003 K€

3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2018, la provision pour garanties s'élève à 329 K€ (31 décembre 2017: 400 K€).

3.12.2 Provisions pour charges

3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour charges sociales et fiscales s'élèvent à 55 K€, elles sont exclusivement destinées à couvrir la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe (31 décembre 2017 : 75K€).

3.12.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 78 K€ au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 71 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2018	Hypothèses retenues au 31/12/17
Taux d'actualisation	1.57%	1.30%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2018	Table de mortalité INSEE 2017
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2018 s'élèvent à 6 001 K€ et correspondent à l'emprunt obligataire convertible émis en décembre 2015, intérêts courus inclus.

Au 31 décembre 2018, les dettes diverses s'élèvent à 3 002 K€ (31 décembre 2017 : 2 950 K€) et sont composées :

- 1 547 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2017 : 1 507 K€) ;
- 1 435 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2017 : 1 434 K€) ;
- 18 K€ de dettes sur immobilisations et comptes rattachés (31 décembre 2017 : 9 K€) ;
- 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2017 : 1 K€).

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2018 est donné en note 5.7.3.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Au 31 décembre 2018, un produit constaté d'avance a été enregistré dans le cadre des différents contrats en cours pour un montant de 4 K€.

3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2018, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2017 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2018			31/12/2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations	78	288	366	167	50	217
Production vendue de biens	78	288	366	167	50	217
Produits des activités annexes	343	0	343	769	0	769
Autres prestations de services	918	0	918	858	61	919
Production vendue de services	1 261	0	1 261	1 627	61	1 689
Chiffre d'affaires net	1 339	288	1 627	1 794	112	1 906

Le chiffre d'affaires export 2018 correspond aux contrats KNPP pour 260 K€ et KNC pour 27 K€.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

4.2 Transferts de charges

Néant.

4.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de - 2 270 K€ contre une perte de - 4 232 K€ pour l'exercice 2017. Cette amélioration de 1 962 K€ provient notamment des reprises et des dotations de provisions concernant des opérations intragroupes.

4.4 Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes		
Revenus sur créances financières intragroupe	24	31
Reprises sur provisions financières	9	6 316
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP	0	0
Produits financiers	33	6 348
Intérêts sur emprunts	-2 261	-327
Intérêts sur dettes financières intragroupe		
Perte de change	0	0
Dotations aux provisions financières	-70 231	-2 120
Autres charges financières		
Charges financières	-72 492	-2 447
Résultat financier	-72 459	3 901

Les produits financiers de l'exercice 2018 sont constitués :

- Des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 24 K€ ;
- Des reprises sur provisions financières correspondant à la reprise pour dépréciation des titres FIG pour 2 K€ et la reprise pour dépréciation des titres HSBC nantis concernant KNPP pour 7 K€.

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour risques relatives aux différentes situations nettes négatives des entités du groupe pour 44 656K€. Les provisions pour risques sont données en *note 3.12.1* ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations pour un montant de 14 365 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 11 211 K€ ;
- De la compensation en action effectuée au profit de la société ABO en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 1 913 K€ ;
- Des intérêts sur le contrat d'OCPP pour un montant de 347 K€.

4.5 Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits exceptionnels sur opé gestion		
Produit sur exercice antérieur	6	2
Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Quote-part des subv. d'investissement	36	218
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités	3	11
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles	56	49
Produits exceptionnels	101	280
Pénalités et amendes	-1	-12
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-1	-2
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion		
Val. comptable des éléments d'actif cédés		
Charges exceptionnelles liés au contrat de liquidités	-37	-13
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissements exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-39	-27
Résultat exceptionnel	62	254

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des quotes-parts de subvention d'investissement pour 36 K€ (218 K€ au 31 décembre 2017) ; et d'une reprise de provision concernant le Crédit Impôt Recherche pour 56 K€.

4.6 Impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche d'un montant de 130 K€ pour l'exercice 2018.

4.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

5.1.1 Evénements corporate

- Procédure collective

Le 23 octobre 2018, les commissaires aux comptes du Groupe Europlasma ont initié une procédure d'alerte sur la situation du Groupe et le risque de continuité d'exploitation.

Le Groupe Europlasma a déposé une déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan pour la société mère et plusieurs de ses filiales. A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 25 janvier 2019, le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fixant, dans le cadre de cette procédure, une période d'observation de 6 mois.

Pendant cette période d'observation, l'administrateur judiciaire et la direction du Groupe Europlasma ont travaillé de concert à la recherche de repreneurs des activités du Groupe.

- Plan de continuation

Le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du Groupe lors d'une audience qui s'est tenue le mardi 16 juillet 2019.

Le 2 août 2019 le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a validé le plan de continuation d'activité.

Ce plan prévoit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie, de redéfinir un projet industriel pour le groupe, et de disposer des fonds nécessaires au financement pendant les trois prochaines années du programme d'investissements et du besoin en fonds de roulement.

La validation du plan de continuation, première étape du retournement du Groupe Europlasma, implique notamment :

- Le désintéressement des créanciers selon les modalités prévues dans le plan de continuation,
- La mise en œuvre d'un plan d'investissements en vue du redémarrage des usines de Morcenx.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été recomposé comme suit: Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, Président-Directeur Général, Monsieur Pascal Gilbert, administrateur indépendant, Monsieur Laurent Collet-Billon, administrateur indépendant, et Monsieur Erik Martel, administrateur indépendant. Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, Monsieur Pascal Gilbert et Monsieur Laurent Collet-Billon ont été cooptés en remplacement, respectivement, de Monsieur Pierre Catlin, Monsieur Jean-Eric Petit et Monsieur Yann Le Doré, démissionnaires.

- Réactivation du programme de financement avec le Fonds en obligations convertibles en actions nouvelles (OCA)

Europlasma a réactivé la tranche 4 des bons d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) souscrits par le Fonds. Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit du Fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (le « Fonds »), en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 millions d'euros.

Les 200 OCA ont été converties en date du 26 juin 2019, donnant lieu à l'émission de 20.000.000 d'actions nouvelles.

Par suite, à ce jour, l'ensemble des bons d'émission d'OCA prévus par le contrat d'émission ont été exercés et l'intégralité des OCA ont été converties.

- **Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital**

Europlasma a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « **BSA** » et ensemble, les « **OCABSA** ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit de Zigi Capital en date du 25 juin 2019 pour un prix de souscription de 2.000.000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20.000.000 d'actions nouvelles.

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds**

Europlasma a conclu un nouveau contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3.000 bons d'émission d'OCABSA (les « **BEOCABSA** ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30.000.000 d'euros. L'émission des BEOCABSA est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants.

Le contrat d'émission prévoit par ailleurs que le Fonds percevra une commission d'engagement d'un montant égal à 5% du montant de l'engagement, soit 1.500.000 euros. Cette commission d'engagement a été réglée par Europlasma par la remise de 15.000.000 d'actions ordinaires en date du 25 juin 2019 réalisée par l'intermédiaire d'une augmentation de capital par compensation de créance.

- **Rachat créance obligataire**

Aux termes d'un placement privé d'obligations convertibles en actions, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de cinq millions huit mille quatre cent cinquante-et-un euro et vingt-quatre centimes (5.008.451,24) (les « **OCPP** »). A la date d'échéance, soit le 17 décembre 2018, les OCPP n'ont pas été remboursées par la Société.

Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a racheté la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créance.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 03 septembre 2019, Europlasma a procédé à l'émission de 46.478.821 actions par voie d'augmentation de capital par compensation avec la créance de 4.647.882,10 euros détenue par Zigi Capital.

5.1.2 Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA

Afin de redynamiser Europlasma SA, la nouvelle Direction travaille activement sur différents sujets:

- Optimisation de l'organisation interne des différents services supports et techniques ;
- Redéfinition de la stratégie du groupe, en prenant en compte notamment les aspects commerciaux et industriels évoqués avec les partenaires lors des discussions pour l'élaboration du plan de reprise ;
- Remise en état des outils industriels du groupe ;
- Recherche d'accords de partenariat avec de grands acteurs du secteur des déchets dangereux, en France et à l'international ;
- Sécurisation du financement des nouvelles activités.

Les discussions avec Arcelor Mittal sur le projet IGAR ont été reprises par la nouvelle Direction du groupe.

Un accord avec Orano a été conclu en date du 5 septembre 2019.

5.1.3 Evénements spécifiques aux filiales

Les entités CHO Morcenx ; CHO Power et les SPV

Développement commercial

Le placement en redressement judiciaire de CHO Power SAS a considérablement impacté le développement commercial.

Néanmoins, CHO Power a présenté en avril 2019 deux projets à l'appel d'offres CRE5-3 pour des centrales de production d'électricité à partir de déchets de bois.

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et de modification. A l'issue de ces travaux, le groupe pourra envisager de vendre des solutions à des clients à identifier sur la base de technologies prouvées, testées et démontrées.

Le développement des projets CHO Tiper, CHO Locminé et CHO Le Poher est suspendu à ce jour.

Les équipes et la Direction travaillent à une redéfinition des projets industriels et évaluent la pertinence de ces projets dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

Le projet Brocéliande a été abandonné suite à la remise en question du projet de zone industrielle qui devait accueillir l'usine de gazéification par la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban.

Environnement réglementaire et politique

L'environnement réglementaire et politique dans lequel évolue CHO Power conserve ses fondamentaux :

- obligation de recyclage et diminution des capacités d'enfouissement des déchets générant un renchérissement des solutions de traitement des déchets ;
- encouragement aux énergies alternatives, avec moins de soutien à la production électrique à partir de déchets et biomasse, mais plus de soutien à la production de gaz renouvelable.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2023/ 2024-2029 fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, conformément aux engagements pris dans la LTECV (Loi sur la Transition Ecologique et la Croissance Verte).

Parmi les priorités affichées, certaines concernent directement l'activité et les procédés développés par CHO Power, notamment la promotion de la pyrogazéification et la valorisation du CSR.

L'entité INERTAM

L'activité du site s'est poursuivie jusqu'en mai 2019, malgré la procédure de redressement judiciaire. Cependant, les livraisons de déchets nouveaux ont été interrompues. En raison du dépassement des autorisations préfectorales d'entreposage sur site, elles ne pourront reprendre qu'après la résorption du stock, y compris le stock réévalué.

Un programme de réparation et de remise en configuration de l'usine Inertam a été lancé. Ce programme comprend plusieurs projets, notamment le changement des équipements de la zone de préparation des charges afin de résoudre les problèmes d'empoussièremment, la mise en place d'un nouveau four de fusion pour augmenter la disponibilité de l'installation et donc sa capacité, et une reconfiguration du traitement des gaz pour assurer un meilleur contrôle de nos rejets atmosphériques.

Le redémarrage de la production est aujourd'hui planifié pour le premier semestre 2020, mais reste tributaire de nombreux aléas associés à un projet de cette complexité.

L'environnement réglementaire et l'activité du monde des déchets restent favorables : le flux annuel de production d'amiante en France est de l'ordre de 200 000 t par an, et les installations de stockage en l'état des déchets amiantés approchent de la saturation de leurs capacités administratives.

Une fois l'usine Inertam de Morcenx redémarrée, de nouveaux projets pourront donc être envisagés.

Constatation d'un surplus de stocks de déchets d'amiante non traités au cours du premier semestre 2019 :

Un stock supplémentaire d'environ 1 200 tonnes de déchets d'amiante non traités a été identifié.

Ce stock provient en partie de contraintes opérationnelles : les déchets en démantèlement produisent des quantités d'amiante à vitrifier (le reste de ces déchets est envoyé au recyclage ou en stockage de déchets conventionnels non dangereux).

L'indisponibilité de l'usine en aval de cette préparation a entraîné la mise en entreposage de quantités de produit, entreposage qui s'est progressivement pérennisé. Les déchets présents dans les contenants en attente de traitement n'étaient plus identifiés informatiquement après avoir été démantelés, ce qui a minoré à tort le stock de déchets amiantés.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Facility agreement entre Chom, EP et Graf en date du 29 mars 2018

Engagement donné suite au roll-up (renégociation du contrat de prêt de Chom et apport de 100% des titres de la société CHO Morcenx par le fonds Gottex Real Asset Funds). Ce contrat de prêt d'un montant de 20 000 K€ prendra fin à l'issu du remboursement complet de l'emprunt.

Soutien financier à la société CHO Morcenx

Au terme du term sheet en date du 23 mai 2019 entre GRAF et Zigi Capital, il a été convenu qu'Europlasma apporterait son soutien au financement du besoin en fonds de roulement à la société CHO Morcenx à hauteur de 9 200 K€, dans le cadre d'un contrat définitif à conclure.

Avais, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

840 000 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (cf. note 3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions).

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail significatif en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2018.

5.3 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 21 salariés (2017 : 18).

5.4 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

5.5 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2018 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 50 K€ de jetons de présence bruts
- 329 K€ de salaires et indemnités bruts

De plus, les attributions gratuites d'actions ont été réalisées en faveur de certains membres du Conseil d'Administration.

- 126 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées au nominal de 0.1€).

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	102	107	209
Services autres que la Certification des Comptes	3	5	8
Total	105	112	217

5.7 Informations diverses

5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494		
Autres immobilisations incorporelles	1 344		26
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 838		26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 130		
Installations générales, agencements et divers	49		23
Matériel de transport	21		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	135		25
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 688		48
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	77 730		2 877
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 573		9 351
TOTAL immobilisations financières :	87 302		12 228
TOTAL GÉNÉRAL	95 828		12 302

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494	
Autres immobilisations incorporelles	16		1 354	
TOTAL immobilisations incorporelles :	16		2 848	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 130	
Inst. générales, agencements et divers			72	
Matériel de transport		21		
Mat. de bureau, informatique et mobil.		0	161	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		21	5 715	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			80 606	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	425		18 498	
TOTAL immobilisations financières :	425		99 104	
TOTAL GÉNÉRAL	442	21	107 668	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 258	174		1 432
Autres immobilisations incorporelles	1 291	18		1 309
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 549	192		2 742
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	164	30		194
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	4 208	434		4 642
Inst. générales, agencements et divers	22	5		27
Matériel de transport	21		21	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	130	5	0	135
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 545	475	21	4 998
TOTAL GÉNÉRAL	7 094	667	21	7 740

5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	400 71 56 75	29 7 32 44 656	100 56 52	329 78 55 44 656
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	602	44 724	208	45 118
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	153 972 65 761 7 238 526 3 543 66	 14 364 11 211 2 266	122 438 2 3 543 13	31 534 80 124 18 449 526 2 266 53
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	78 258	27 842	4 118	101 982
TOTAL GÉNÉRAL	78 861	72 565	4 326	147 100

5.7.3 État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	18 449		18 449
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	32		32
TOTAL de l'actif immobilisé :	18 498		18 498
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 045	4 045	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	
État - Impôts sur les bénéfices	152	152	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	297	297	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	57	57	
TOTAL de l'actif circulant :	4 553	4 553	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	88	88	

TOTAL GÉNÉRAL	23 139	4 642	18 498
----------------------	---------------	--------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	6 001	6 001		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes financières divers	(1)		(1)	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 547	1 547		
Personnel et comptes rattachés	235	235		
Sécurité sociale et autres organismes	337	337		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	829	829		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	35	35		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	18	18		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	1	1		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4	4		

TOTAL GÉNÉRAL	9 008	9 009	(1)	
----------------------	--------------	--------------	------------	--

5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	985
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	985

5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	993
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483
Dettes fiscales et sociales	390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	1 865

5.7.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-74 537
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	-134
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-74 671
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-74 671

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation:	70 329
Autres:	0
Total	70 329

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	43 495
Moins-values à long terme	
Total	43 495